

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

INITIATIVE CHARENTE MARITIME
Association Loi 1901
49 Avenue Aristide Briand
17000 LA ROCHELLE

LA ROCHELLE – LAGORD05 46 67 27 22
lagord@steco.fr**POITIERS**05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr**PARIS**01 43 27 10 01
paris@steco.fr**BORDEAUX – GRADIGNAN**05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr**LA FLOTTE EN RÉ**05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr**ROCHEFORT**05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr**LES HERBIERS**02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr**FONTENAY-LE-COMTE**02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr**CHOLET**02 41 58 63 20
cholet@steco.fr**NIORT**05 46 67 27 22
niort@steco.fr**CHATELAILLON**05 46 56 07 95
chateilaillon@steco.fr**INITIATIVE CHARENTE MARITIME**Association Loi 1901
49 Avenue Aristide Briand
17000 LA ROCHELLE**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de l'association INITIATIVE CHARENTE MARITIME,

Opinion

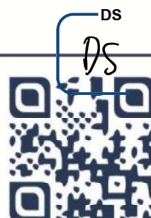
En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE CHARENTE MARITIME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Siège social5 rue François Hennebique
17140 Lagord
Tél. 05 46 67 27 22
Fax. 05 46 67 77 16**Société à responsabilité limitée**au capital de 40 000 euros
RCS La Rochelle 339 424 079
APE 6920Z
N° intracommunautaire FR 05339424079

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

La note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables expose les principes retenus pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre association, nous en avons vérifié le caractère approprié.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lagord, le 26 mai 2026

Pour AUDICO

DS

DocuSigned by:

Démosthène SIMONNEAU

B959FF0107414ED...

Démosthène SIMONNEAU

Gérant

Commissaire aux Comptes





Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	28 728	28 076	652	2 174
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	55		55	55
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 532 805	105 053	1 427 752	1 562 177
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	1 561 587	133 129	1 428 458	1 564 406
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	39 897		39 897	38 031
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement	1 388 735		1 388 735	1 228 922
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	537 653		537 653	517 121
	TOTAL (III)	1 966 285		1 966 285	1 784 074
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	3 527 873	133 129	3 394 744	3 348 480

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 427 752

1 562 177

(2) dont créances à plus d'un an





Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	74 700	74 700
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	742 408	742 408
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	2 283 974	2 283 974
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	112 287	118 637
	Excédent ou déficit de l'exercice	53 010	(6 350)
	Total des fonds propres (situation nette)	3 266 379	3 213 369
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	3 266 379	3 213 369
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Total des autres fonds propres		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	37 602	39 602
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	37 602	39 602
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 544	15 405
	Dettes des legs ou donations		
Provisions	Dettes fiscales et sociales	53 876	36 746
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	343	358
	Produits constatés d'avance (1)	10 000	43 000
	Total des dettes	90 763	95 509
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 394 744	3 348 480
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	53 010,02	(6 349,72)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	90 763	95 509
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024





Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 506	(24 942)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	41 911	13 428
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions	48 960	26 451
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		90 870	39 879
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 726	40 451
	Intérêts et charges assimilées	17 366	2 970
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		35 093	43 421
RESULTAT FINANCIER		55 777	(3 541)
RESULTAT COURANT avant impôts		62 283	(28 483)
	Produits exceptionnels	384	1 892
	Charges exceptionnelles		2 590
RESULTAT EXCEPTIONNEL		384	(698)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		9 657	2 992
TOTAL DES PRODUITS		359 715	351 866
TOTAL DES CHARGES		306 705	358 216
EXCEDENT ou DEFICIT		53 010	(6 350)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		92 100	80 520
Prestations en nature			
Bénévolat		92 100	80 520
TOTAL		184 200	161 040
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		92 100	80 520
TOTAL		92 100	80 520

